



Etabli le 06.02.17	Visa: WAM/MOC	Révision le	Visa:	Contrôlé et libéré le 17.05.17	Visa : WAM
-----------------------	------------------	-------------	-------	-----------------------------------	------------

## CONDITIONS DE PROMOTION Assistant(e) en pharmacie

L'évaluation intermédiaire se compose uniquement d'une évaluation **école**.

### Evaluation par l'école :

Branches	Forme		Note de position	Note de branche
Connaissances professionnelles générales	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> + 2 <sup>ème</sup> sem.	(5.0 + 4.5)	4.8	4.8
Connaissances professionnelles spécifiques	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> + 2 <sup>ème</sup> sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Langue nationale locale	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> + 2 <sup>ème</sup> sem.	(5.0 + 4.5)	4.8	4.8
Langue étrangère	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> + 2 <sup>ème</sup> sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
EDS	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> + 2 <sup>ème</sup> sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Travaux administratifs	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> + 2 <sup>ème</sup> sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Gestion de la marchandise	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> + 2 <sup>ème</sup> sem.	(5.0 + 4.5)	4.8	4.8

<b>Moyenne</b>			31.6 : 7	<b>4.5</b>
----------------	--	--	----------	------------

### Recommandations déduites de l'évaluation annuelle :

- Poursuite de la formation professionnelle initiale ;
- Poursuite de la formation professionnelle avec fréquentation de cours d'appui ;
- Répétition avec rallongement de la durée de formation ;
- Résiliation du contrat d'apprentissage.

### Conditions de promotion :

Le/la candidat/e est promu/e :

- La moyenne de toutes les branches (Français, Allemand, EDS, Tr. Admin., Gestion de la marchandise, Connaissances professionnelles spécifiques et générales) est égale ou supérieure à 4.0.
- La moyenne du cours Connaissances professionnelles spécifiques et générales est égale ou supérieure à 4.0.

Evaluation des compétences de l'apprenti/l'apprentie après 8-10 semaines (détectio précoce des jeunes en difficultés de formation) et ensuite à la fin de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage.